

ASSOCIATION SPORTIVE DE BOURG-LA-REINE (A.S.B.R.)

TENNIS DE TABLE

Fiche d'inscription saison 2023-2024

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date de Naissance : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____

N° de téléphone : _____ Date du dernier classement : _____ Classement : _____

N° de portable : _____ Adresse électronique (lisible) : _____

	<u>résidant</u> BIR(***)	<u>non résidant</u> BIR
--	-----------------------------	----------------------------

Cotisation annuelle:

(indiquer la catégorie choisie)

- ENTRAÎNEMENT Adulte Compétition ¹ (*)	265€	280€
- ECOLE de Tennis de table (avant 18 ans) (*)	230€	245€
- LOISIR Adulte encadré ¹	195€	210€
- LOISIR Libre	135€	150€
- Si vous le souhaitez faire un don libre(**) :	+	euros
Sous Total Cotisation + Don Libre		euros

(*) Maillot du club si disponible (il en faut un si on veut faire des compétitions) :

Préciser la taille (de XS à 4XL ou 128 /140 / 152) : _____ .

	+	30 euros
--	---	----------

Total :

(**) un reçu fiscal vous sera transmis, fait par le président de l'ASBR.

Aides diverses : Ne pas oublier de recourir aux diverses formules de soutien financier (Comité d'entreprise, coupons sport, chèques vacances, PASS@92 pour les collégiens, CAF si vous êtes allocataire et si vous remplissez les conditions sur le quotient familial, carte famille sportive de Bourg-la-Reine).

Assurance complémentaire (facultative)² : demander la feuille d'information de la FFTT ou voir sur le site <http://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance>.

Documents à joindre pour votre inscription (donner un dossier complet en 1 seule fois) :

- cette fiche d'inscription entièrement remplie et signée. (***) Justificatif de domicile pour les résidents BIR.
- un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du tennis de table au niveau souhaité (en loisir ou **en compétition**) : *ce certificat est obligatoire dès la première séance, l'original devra être déposé dans le dossier de l'adhérent dès son inscription. S'ils ne peuvent montrer leur attestation de licence indiquant la présence d'un certificat médical, les joueurs devront pouvoir présenter une copie du certificat médical lors des compétitions. Le club fera la demande de licence même si le certificat médical n'est pas fourni. (Il pourrait s'en suivre un défaut d'assurance de l'adhérent ; voir note 2 au verso)*
- le règlement de l'adhésion demandée, chèques rédigés à l'ordre de « ASBR tennis de table » (possibilité de déposer 3 chèques : le premier encaissé à l'inscription, le second en novembre et le dernier en janvier).

.../...

(Complétez, datez et **signez** au verso)

La charte de la section tennis de table de Bourg-la-Reine : en signant la demande d'adhésion, l'adhérent (sous l'autorité de ses parents s'il est mineur) s'engage à respecter cette charte. Elle est affichée au gymnase Carnot et elle est imprimée au dos de la feuille des horaires que je conserve.

A renseigner impérativement par les parents des adhérents mineurs : (*razer les mentions inutiles*)

J'autorise Je n'autorise pas	mon enfant à s'inscrire, aux conditions ci-dessus, à la section de Tennis de table, sachant que je suis responsable de son transport, chaque fois qu'il jouera en déplacement.
---------------------------------	--

J'autorise Je n'autorise pas	mon enfant à être transporté dans un autre véhicule que le mien, dans le cas où je ne pourrais pas assurer son déplacement.
---------------------------------	---

J'autorise Je n'autorise pas	la section Tennis de table de l'ASBR à diffuser les photographies de groupe où figurerait mon enfant, sachant que cette diffusion peut être soit dans le magazine municipal de Bourg-la-Reine, soit dans une lettre d'information interne à la section ou sur un site internet de la section de tennis de table ou de l'une de ses tutelles (ASBR, Comité départemental ou ligue régionale de tennis de table)
---------------------------------	--

Signature de l'adhérent (ou de ses parents dans le cas d'un mineur) :

Cette signature valide l'ensemble des informations données ci-avant, atteste avoir été informé des conditions d'assurances liées à la licence et vaut demande de licence auprès de la Fédération Française de Tennis de Table :

Fait à _____ le _____

Signature

¹ L'entraîneur a un diplôme national (BEES1). Au cas où la copie de son diplôme ne serait plus affichée dans la salle Carnot, une autre copie peut être consultée au Service des sports de Bourg-la-Reine, passage du marché. Il intervient auprès des adhérents « Compétition », « Ecole de Tennis de Table » et « Loisir avec entraînement ».

² Les conditions générales d'assurance du club (liées à la licence pour tout type d'adhésion) sont consultables au gymnase Carnot ou sur le site FFTT mentionné précédemment. Les assurances complémentaires proposées par la FFTT sont consultables de la même manière.